

34^{ème} Congrès de l'Union Départementale cgt-FORCE OUVRIERE de Maine-et-Loire Résolution

Le Congrès de l'Union Départementale cgt-FORCE OUVRIERE de Maine et Loire, réuni à ANDARD le jeudi 17 Octobre 2024, réaffirme son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux principes de liberté et d'indépendance du mouvement syndical pour œuvrer à l'émancipation des travailleurs.

L'indépendance syndicale à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, de toute obédience et influence extérieure, implique qu'aucune consigne de vote pour une élection à caractère politique ne soit donnée.

Elle implique aussi pour l'organisation syndicale de ne pas être associée à la gouvernance économique du pays : notre rôle est la défense exclusive des intérêts particuliers et des revendications des salariés et non celle de « l'intérêt général ». Le Congrès s'oppose à l'« intersyndicale permanente », aux plateformes revendicatives « fourre-tout » et aux journées de grève « saute-mouton ». Il se prononce pour l'unité syndicale sur les revendications dès que cela est possible, la clarté des revendications et la recherche de l'action efficace.

Le Congrès apporte son soutien à tous les travailleurs qui luttent pour leurs droits et leurs conditions de vie à travers le monde entier.

Fidèle à la tradition ouvrière, le congrès réaffirme l'exigence : Pain, paix, Liberté ! Il s'inscrit plus que jamais dans le combat contre la guerre et face au massacre du peuple Palestinien, exige le Cessez-le-feu immédiat à Gaza, la libération de tous les otages. Il dénonce le comportement de Macron et de ses gouvernements qui favorisent l'escalade militaire en cours en Ukraine et en Russie ainsi qu'au Proche et au Moyen-Orient. Il s'oppose aux ventes d'armes ainsi qu'à l'économie de guerre mise en place qui se traduit par une loi de programmation militaire de 413 milliards d'euros sur 2024-2030 au détriment en particulier des services publics.

Le résultat des dernières élections législatives illustre le rejet des mesures prises contre les salariés depuis des années. Ce même rejet a déjà conduit en 2023 à la mobilisation contre la réforme des retraites, passée en force contre l'immense majorité des travailleurs qui exigeait le retrait avec l'ensemble des Organisations Syndicales. Deux mois après le scrutin, le Président de la République, méprisant ce qui s'est exprimé dans les urnes, a nommé le gouvernement Barnier pour poursuivre et approfondir sa politique, ce que le 1^{er} ministre a pleinement confirmé notamment à travers sa déclaration de politique générale. Cela vient se heurter de plein fouet aux revendications que les salariés cherchent à voir aboutir.

Hospitaliers, salariés des EHPAD, Territoriaux, Enseignants, AESH, salariés de Vilmorin... Le congrès soutient sans réserve toutes les mobilisations et les actions engagées dans le département pour la satisfaction des revendications.

Plus que jamais, le Congrès considère que L'heure est à la préparation du rapport de force, y compris par la grève et le blocage économique du pays, pour obtenir satisfaction sur les revendications.

Défense des libertés individuelles et collectives

Le Congrès dénonce toutes les mesures liberticides prises par les gouvernements successifs et constate que celles-ci se sont considérablement intensifiées ces dernières années, s'en prenant directement aux travailleurs et à la jeunesse : loi de sécurité globale, interdictions de manifestations, gazage et matraquage des manifestants notamment pendant le combat contre la réforme des retraites, arrestations arbitraires et gardes à vue de militants syndicaux pour délits d'opinion etc.

Le Congrès soutient et soutiendra les mobilisations pour la défense des libertés individuelles et collectives. Il exige notamment le respect de la liberté d'opinion, d'expression, de réunion, la liberté syndicale ainsi que le respect du droit de grève.

Défense des conquêtes sociales

Le gouvernement Barnier poursuit et approfondit une politique de destruction de nos conquêtes sociales : retraites, Sécurité Sociale, services publics.

Retraites : abrogation de la réforme !

Le Congrès dénonce toute tentative d'aménagement de la réforme des retraites. En écho à la mobilisation de 2023 et à l'aspiration des salariés de ce pays, le Congrès exige l'abrogation de la réforme des retraites (sans préjudice des droits acquis) qui se traduit par l'augmentation de 2 ans de la durée d'activité.

Le Congrès dénonce le report de l'indexation des retraites décidée par le gouvernement du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2025 visant à réaliser 3 milliards d'économies sur le dos des retraités.

Il réaffirme son attachement au système de retraite par répartition fondé sur la solidarité intergénérationnelle et exige le maintien du régime général, des retraites complémentaires, des régimes spéciaux. Il rejette tout projet de régime universel de retraite par points.

Le Congrès rappelle ses revendications : départ à la retraite à 60 ans à taux plein, retour aux 37,5 annuités de cotisations, calcul des retraites sur les dix meilleures années pour le privé et maintien des six derniers mois pour le public, taux de remplacement à 75% du salaire moyen, revalorisation des retraites et pensions indexées sur les salaires, retrait de la CSG supportée par les retraités qui ont déjà cotisé toute leur vie professionnelle.

Le Congrès souscrit à la décision du CCN de mandater le Secrétaire général et le bureau confédéral pour proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation – y compris par la grève – l'abrogation de la réforme des retraites.

Défense de la Sécurité Sociale !

Le Congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945 qui consistent à garantir les salariés et leurs familles contre les risques de toute nature, sur la base de l'égalité et de la solidarité. Il rappelle que la Sécurité Sociale de 1945 est un outil de progrès et de solidarité collective, basé sur le principe « cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins ». Elle fait actuellement l'objet d'une offensive de destruction visant à la faire disparaître à court terme.

Celle-ci se concentre aujourd'hui dans le plan de « transformation » du Service du Contrôle Médical de l'Assurance Maladie qui vise à le fondre dans les Caisses Primaires d'Assurance Maladie dès le printemps 2025. Mettre fin à l'indépendance du Service du Contrôle Médical c'est le soumettre à la logique comptable et financière au détriment de la prise en compte de l'état de santé des assurés. Il s'agit pour le gouvernement de faire sauter un verrou essentiel afin de réaliser les économies annoncées sur les Indemnités Journalières Maladie (600 millions d'euros) ou encore sur les Affections Longue Durée, piliers de la Sécurité Sociale.

Le Congrès soutient les personnels du Service du Contrôle Médical mobilisé depuis le 3 octobre pour le retrait de ce plan et considère qu'au-delà des agents de la Sécurité Sociale, il s'agit d'une question dont doivent être saisis tous les assurés.

Le Congrès s'oppose à toute remise en cause de l'Aide Médicale d'Etat, dispositif essentiel de santé pour endiguer la propagation de maladies, et dénonce les tentatives de remises en cause des droits des étrangers dans la droite ligne de la loi immigration votée en janvier 2024.

Le Congrès revendique :

- L'abrogation des Lois de Financement de la Sécurité Sociale qui fixent des objectifs de dépenses en matière de santé. Il dénonce les économies annoncées par le 1^{er} ministre de 15 milliards pour 2025 sur la Sécurité Sociale !
- L'abrogation des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) qui imposent la suppression de milliers de postes dans les organismes et dégradent leur fonctionnement.
- La suppression de la CSG ;
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales, instrument de pillage des caisses de la Sécurité Sociale qui fabriquent le prétendu « trou de la Sécu ».
- La création d'une couverture dépendance intégrée à l'assurance maladie et l'abandon de la « journée de solidarité », journée de travail gratuit pour financer cela.

Défense des Services Publics !

Le Congrès dénonce le plan du gouvernement Macron-Barnier de réaliser 60 milliards d'euros d'économies

dans le budget 2025, en particulier par des coupes sur les Services Publics déjà mis en extrême difficultés par des années de restrictions budgétaires. Fusions de Services Publics, massives suppressions de postes, privatisations... Ces projets s'affrontent à l'existence même des services publics, aux intérêts de leurs agents et aux besoins de la population.

Le Congrès réaffirme son attachement au Statut général de la Fonction Publique garant de l'indépendance des fonctionnaires. Après avoir dénoncé et combattu les contre-réformes successives menées dans la Fonction Publique, le Congrès revendique l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui accélère la dégradation du service public et sa privatisation. Il s'oppose au projet de suppression des catégories qui prévoit en particulier une part grandissante de la rémunération au mérite.

Le Congrès dénonce le rapport de la cour des comptes visant à la suppression de 100 000 postes de Fonctionnaires Territoriaux ainsi que la baisse des dotations de fonctionnement des collectivités territoriales qui entraînera inévitablement des suppressions d'emplois.

Face à la situation catastrophique et inacceptable des hôpitaux et de leurs personnels, le Congrès revendique le recrutement de personnels sous Statut en nombre, la réouverture de tous les lits, et le maintien de tous les services et les structures. Il exige le maintien des services d'urgence 7 jours sur 7, 24h sur 24 sans condition préalable. Il soutient les grèves et mobilisations des personnels hospitaliers pour faire aboutir leurs revendications et notamment le combat en cours pour la CDIisation des personnels de nationalité hors Union Européenne.

Concernant les EHPADs, publics et privés, et toutes les structures de santé dans lesquels les conditions de travail et d'accueil des résidents et patients sont dans bien des cas indignes, le congrès demande un plan massif d'investissement et de recrutement de personnels.

Le Congrès se prononce pour le retrait de la réforme du « choc des savoirs » qui casse le statut et la liberté pédagogique (groupes de niveau, tri social, labellisation des manuels scolaires...). Il combat contre la destruction des structures spécialisées, contre l'éclatement de

l'école, pour défendre les conditions de travail des personnels ainsi que les droits des enfants en situation de handicap. Il dénonce la territorialisation de l'école au travers notamment des rythmes scolaires, contre l'autonomie des établissements, la contre-réforme des collèges, du lycée et celle du baccalauréat qui organise la disparition d'un diplôme national reconnu sur tout le territoire, contre Parcoursup et « Mon Master » qui empêche l'accès aux études choisies. Il s'oppose aux fermetures de classes.

Le Congrès dénonce la liquidation des Centres de Finances Publiques. Il revendique le rétablissement d'un véritable Service Public de proximité et condamne son démantèlement avec les « Maisons France Services ».

Augmentation générale des salaires !

Le Congrès constate que l'inflation continue de sévir, en particulier sur les produits alimentaires, plongeant un grand nombre de travailleurs dans les pires difficultés pour satisfaire leurs besoins et ceux de leur famille. Cette inflation demeure plus élevée qu'avant les sommets connus en 2022 et 2023. Au total, selon les chiffres officiels, les salariés ont perdu 2% de salaire « réel » en moyenne entre le premier trimestre 2021 et le premier trimestre 2024.

Alors que le travail ne protège plus de la précarité économique (162 000 travailleurs pauvres en Pays de la Loire en 2021), l'augmentation générale des salaires, des retraites et des pensions devient une urgence sociale.

Le Congrès revendique :

- le SMIC à 1600€ nets /mois,
- Le rétablissement de l'échelle mobile des salaires
- La revalorisation des salaires pour tous les salariés du secteur privé
- l'augmentation de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique au minimum à hauteur de l'inflation avec un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat subie par les agents (- 28.5% depuis 2000).
- la généralisation d'un 13ème mois de salaire,
- le minimum retraite au niveau du SMIC et l'intégration des primes pour le calcul des pensions du public
- le retrait du jour de carence dans la fonction publique et dans le privé

Le Congrès réaffirme son opposition à l'individualisation des salaires et revendique l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous par les augmentations générales.

Le Congrès réaffirme son attachement au maintien des conventions collectives nationales et territoriales garantissant la reconnaissance des diplômés dans les grilles de classifications.

Face à la volonté patronale et gouvernementale de réduire le coût du travail, le Congrès exige une relance des négociations salariales dans les branches professionnelles et les entreprises et appelle ses syndicats à rassembler les salariés pour exercer le rapport de force en ce sens.

Emploi, droit du travail.

Le Congrès enregistre l'abandon de la réforme Attal de l'Assurance chômage qui prévoyait de réaliser 3,6 milliards d'économies en réduisant les droits des chômeurs (durée d'indemnisation et conditions d'ouverture des droits), sans pour autant être dupe des objectifs recherchés par le MEDEF et le gouvernement.

Le Congrès affirme que la future négociation de l'Assurance-chômage ne saurait aboutir à la même logique et s'oppose à toute remise en cause des droits des demandeurs d'emploi.

Il condamne la politique de sanctions et de radiation menée par le gouvernement afin de faire baisser artificiellement les chiffres du chômage. Malgré cette méthode, il est à noter que le nombre de chômeurs en Maine-et-Loire s'élevait à 28 107 fin juin 2024 soit une hausse de 2,8% en un an !

Le Congrès exige un retour aux règles de la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017.

Il dénonce la détérioration des conditions de travail des agents de France Travail qui n'a cessé de s'accroître depuis la fusion des Assedic et de l'ANPE et va de pair avec le développement d'une dégradation du service rendu aux demandeurs d'emploi. Le Congrès exige l'abrogation de la loi « Plein Emploi » dont les conséquences seront dramatiques sur les chômeurs et les effectifs de France Travail.

Le Congrès revendique :

- L'abrogation de la loi de 2008, de la loi Rebsamen

de 2015, de la loi El-Khomri de 2016 et des ordonnances « Macron » de 2017 qui permettent de déroger aux conventions collectives en faisant prévaloir l'accord d'entreprise sur la convention de branche, ouvrant ainsi la porte au moins-disant social. Le congrès revendique le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

- L'abrogation de la loi du 13 juin 2013 issue de l'ANI dit sur la sécurisation de l'emploi et des ordonnances « Macron » qui sous couvert de « flexisécurité » facilitent les licenciements et « sécurisent » les employeurs quant à leur coût par le plafonnement des indemnités des prud'hommes.
- L'abrogation de la loi Immigration adoptée le 1^{er} janvier 2024, loi discriminatoire, anti-ouvrière qui remet en cause les droits des travailleurs et les acquis démocratiques.

Le Congrès s'oppose à l'extension des possibilités de rupture du contrat de travail, comme les ruptures conventionnelles collectives. Le Congrès dénonce les recours abusifs de la part des employeurs au dispositif de rupture conventionnelle individuelle. Il revendique le rétablissement de l'autorisation administrative des licenciements économiques (supprimée en 1986) et des moyens pour un contrôle renforcé par l'administration du travail.

Le Congrès réaffirme que le CDI doit constituer la règle du contrat de travail dans le secteur privé et s'oppose au développement de la précarité de l'emploi (CDD, Intérim, contrats de chantier ou de mission, temps partiel imposé...). Il condamne les pratiques des employeurs consistant à utiliser les stagiaires comme main d'œuvre défiant toute concurrence. Par ailleurs, dans la Fonction Publique, c'est le statut qui doit être la règle.

Le Congrès réaffirme son opposition à l'ouverture des grandes surfaces le dimanche.

Le Congrès considère qu'il est nécessaire d'éviter les écueils du télétravail : isolement du salarié, réduction des postes de travail, fermetures de sites, mise en place d'organisations de type « Flex Office », remises en cause plus générales des droits acquis des salariés, non-

respect du volontariat du salarié, non-respect du droit à la déconnexion.

FO réaffirme que le Compte personnel de Formation est un droit individuel qui appartient au salarié. Imposer un reste à charge de 100 euros à défaut de participation financière de l'employeur est injuste, inégalitaire et illégitime.

Aides aux entreprises et désindustrialisation

Le Congrès constate que les aides aux entreprises n'ont jamais été aussi élevées, se pratiquant sans aucun contrôle ni contrepartie, notamment en matière de maintien de l'emploi.

Elles se déclinent désormais en 60 milliards d'aides directes de l'Etat et de baisses d'impôt et 80 milliards d'exonérations de cotisations sociales !

Pour autant, les annonces de plans de licenciement s'accumulent et notamment en Maine-et-Loire comme cela a par exemple encore été le cas récemment pour Michelin à Cholet.

Ces politiques d'aides aux entreprises ont provoqué depuis trente-cinq ans la suppression de nombreux emplois industriels. Ainsi, plusieurs grandes entreprises (Thomson, Thyssen, Constellium (ex Cegédur), Valéo la Roseaie, Motorola, Bull ATOS, ACT, NEC Packard Bell, Eram, Christian Lacroix, Georges Reich, New Man, les Ardoisières...) et de nombreuses TPE et PME ont disparu ou ont fortement réduit leurs effectifs.

Le congrès considère que l'Etat a la responsabilité de sauver les emplois et les sites industriels ainsi que de relancer l'activité industrielle dans le pays, y compris par la prise majoritaire du capital des entreprises.

Développement

Le Congrès appelle tous ses militants à se mobiliser dès à présent pour les élections des TPE (Très Petites Entreprises) et à s'inscrire aux diffusions du matériel auprès des salariés concernés et à préparer le cahier des votants.

Le Congrès exige :

- L'abrogation de la loi liberticide de 2008 sur la représentativité syndicale,
- L'abrogation des lois Rebsamen notamment sur la représentation équilibrée des hommes et des

femmes qui porte atteinte à la liberté des organisations syndicales et permet aux employeurs de contester l'élection de représentants du personnel,

- L'abrogation des ordonnances « Macron » portant sur la mise en place du comité social et économique (CSE), constituant une atteinte au droit à la santé, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail des salariés, ces ordonnances visent de surcroît à limiter les heures de mandat dédiées à la défense des revendications individuelles et collectives et à empêcher de prolonger les fonctions d'élu du CSE au-delà du 3^{ème} mandat.
- La possibilité de désigner des délégués syndicaux dans toutes les entreprises.

Augmenter le nombre de nos syndiqués et surtout de nos implantations est un objectif prioritaire. Pour le Congrès, les syndicats et les militants doivent redoubler d'effort pour développer l'organisation.

Le Congrès s'inscrit dans la campagne de mobilisation décidée par le CCN (assemblée de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) et incite les militants à s'engager pleinement dans l'organisation du meeting national du 26 octobre organisé par la Confédération à Paris.

En relation avec cette campagne, le Congrès lance un appel à tous ses syndicats et sections syndicales pour rassembler les salariés afin de se préparer à engager le rapport de force nécessaire à la défense des droits des salariés et de leurs revendications dans l'unité le plus large possible, y compris par la grève interprofessionnelle et le blocage économique du pays.

Le Congrès appelle l'ensemble des salariés à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant représenté par la CGT-FO.

L'heure est au combat !